

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITZ, rédacteur en chef du journal.
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 27 mai 1844.

QUE VEUT LE COURRIER DE LYON ?

Nous nous proposons de garder le silence le plus complet sur l'attentat Darmès et de rendre compte des faits sans les commenter; voici nos motifs :

Les discussions de la presse ne vont guère à l'adresse des hommes qui veulent confier à la force la solution des difficultés politiques et sociales qui encombrant notre époque.

Ce qu'ils cherchent avant tout, c'est à agir dans le sens de leurs idées ou de leurs ressentiments.

D'autre part, les gouvernants font fort peu de cas des enseignements de la presse; ils la redoutent, voilà tout.

Depuis dix ans, on a voulu remédier aux émeutes et aux attentats par l'emploi de lois violentes. Maintenant on se regarde et on se demande à quoi elles ont servi.

La liberté de la presse a été compromise par des actes qu'elle n'avait ni conseillés ni approuvés, il s'en faut. Eh bien! les mêmes actes se manifestent. Que faire? modifier la politique générale suivie jusqu'à ce jour, disent les hommes prévoyants; cela ne se peut, nous répondent les gouvernants. Qu'y a-t-il d'étonnant alors qu'on se retrouve en présence des mêmes agressions et des mêmes dangers ?

A quoi bon les dissertations de la presse indépendante? Aussi, si nous nous occupons en ce moment de Darmès, c'est parce que l'attentat qu'il a commis, et qui se juge devant la cour des pairs, a suggéré au *Courrier de Lyon* des théories tellement étranges, qu'il est important de les signaler. Ne croyez pas que ce soient Darmès et ses coaccusés qui excitent en ce moment sa colère; il a pour eux presque de la pitié, et peu s'en faut qu'il ne les excuse. C'est ailleurs et plus haut qu'il porte ses investigations et qu'il adresse ses menaces. Le régicide, à ses yeux, n'est pas un fait isolé, résultat de quelques passions mal réglées ou de quelques imaginations désordonnées; il ne veut pas le circonscrire dans d'aussi étroites limites; il le voit s'avancant partout dans la société et la débordant. En le lisant, on pourrait, en vérité, se dire que la France s'ue le régicide par tous les pores; et qu'on ne croie pas que nous exagérons, car voici ses paroles :

« Le régicide a pris position même au sein de la société; il y existe sous le patronage des lois, ou, pour mieux dire, en dépit des lois trop faibles pour le déraciner. »

« Le régicide, c'est le dénigrement systématique de la royauté; c'est l'impunité octroyée par le jury à ses détracteurs; c'est l'abolition de fait du principe de l'inviolabilité royale. »

On le voit, dans ses préoccupations monarchiques, le *Courrier* étend largement la plaie du régicide. Il le montre se ramifiant au loin dans la société, ayant appui dans certains journaux, y puisant ses inspirations, se reposant même sur l'inertie des magistrats et sur l'insuffisance des lois.

On dirait, à l'entendre, que les parquets de France sont déserts, que les procureurs-généraux ne fonctionnent plus, qu'ils ne savent pas même si, dans leurs ressorts, il existe des journaux. On dirait que partout on recule devant l'application des lois. Il n'en est rien pourtant, et les nombreux procès gagnés par la presse le prouvent.

« L'inviolabilité du roi n'existe pas de fait. » Où donc le *Cour-*

LES TROIS CONDITIONS DE LA FEMME.

MŒURS ANGLAISES.

Edward Clynton, fils unique d'un marchand de la Cité, avait reçu une éducation aussi libérale et aussi complète que s'il eût été le fils aimé d'une des grandes familles de la haute aristocratie. Après avoir perfectionné à l'université de Cambridge d'excellentes études faites au collège d'Eaton, il voyagea pendant plusieurs mois sur le continent, accompagné d'un gouverneur, homme de savoir et d'expérience. Plus tard, il s'embarqua sur l'un de ces nombreux navires qui partent de Portsmouth à des intervalles rapprochés pour aller faire le tour du monde et relâcher dans les nombreux établissements que les Anglais possèdent sur les divers points du globe. Quelques années s'écoulèrent ainsi, avant son retour sous le toit paternel. Durant son absence, tous ses parents avaient disparu, et en revenant à Londres il ne trouva plus un des siens à presser sur son cœur. La fortune seule n'avait pas déserté sa maison; avant de mourir, son père eut le temps de liquider ses affaires et de transmettre à son Edward, objet de toutes ses espérances comme de toutes ses affections, un revenu bien assuré de 8,000 livres sterling, plus de 200 mille francs de rente.

C'était bien au-delà de ce qu'il fallait pour satisfaire à la simplicité des goûts et aux habitudes d'occupation de ce jeune homme qui venait d'atteindre sa vingt-cinquième année lorsqu'il prit possession de son patrimoine. D'abord il consacra les premiers mois à la douleur et aux regrets; ensuite il vécut dans la retraite, partageant son loisir entre le travail et la promenade.

La thébaïde où s'enveloppait notre nouvel anachorète n'avait du reste rien de bien effrayant; elle consistait en une maison de campagne située dans le comté de Surrey, à moitié chemin de Londres à Brighton, à un mille à peu près de Dorking, pays agreste et heureusement accidenté, contrée riche en souvenirs historiques, où l'on rencontre, à côté des traces d'un camp romain formé jadis par le conquérant des Gaules et de la Bretagne, les ruines d'une tour carrée construite par les Saxons ou les Normands. Ces vestiges d'antiquité et de moyen-âge avaient aux yeux d'Edward un attrait particulier; il trouvait un grand charme aussi dans le caractère original de son habitation. A l'instar du marquis de Wellesley et de quelques autres seigneurs, son père s'était plu à élever dans ce lieu sauvage

rier a-t-il vu cette inviolabilité attaquée? est-ce dans l'affaire des lettres? On s'en occupe dans l'opinion, dans les journaux, cela est vrai, mais pour demander aux ministres des explications, pour savoir d'eux pourquoi la note verbale consignée dans l'ouvrage de M. Sarrans n'a pas été poursuivie, pourquoi le ministère anglais n'a pas démenti l'existence de cette note, pourquoi enfin on n'a pas forcé la *Contemporaine* à comparaître devant le jury anglais. On demande des éclaircissements; nulle part on n'accuse.

Si Darmès a tiré sur le roi, c'est, selon le *Courrier de Lyon*, parce que les lois d'intimidation ne sont pas suffisamment exécutées; si la royauté a été en péril, c'est parce que ses défenseurs comprennent mal leurs devoirs. M. Guizot et M. Martin (du Nord) sont des ministres faibles et incédis. — Dès que le *Courrier* enfile le mal qu'il signale, c'est sans doute qu'il lui semble que la société a besoin d'être raffermie par de nouvelles mesures d'ordre public; il voudra bien sans doute s'expliquer à cet égard.

Naguère encore, le *Courrier* n'accusait que les sociétés secrètes de pousser au régicide et aux émeutes; il daigne à peine maintenant s'occuper d'elles. « Ces repairs dans les » quels, dit-il, un implacable fanatisme vient chaque jour » s'exciter, ne sont eux-mêmes que les effets d'une cause » plus générale. »

Il n'a servi de rien à M. Girod (de l'Ain) d'avoir rattaché à Darmès diverses sociétés politiques, d'avoir consigné dans son rapport les déclarations de principes, règlements, constitutions, projets de constitution des communistes, d'avoir même grossièrement fait intervenir les réformistes dans son soporifique travail, d'avoir fait des citations de journaux tronquées et déloyales, notamment du *Censeur*: tout cet échafaudage ne suffit pas pour remonter des causes aux effets; le *Courrier* va plus loin: il marche droit au jury, il attaque cette institution dans son principe; il y a long-temps que son indépendance le fatigue.

Les hommes sages de tous les partis ont lu avec étonnement le rapport de M. Girod (de l'Ain); qu'on le compare avec les faits qui se déroulent devant la cour des pairs, et on sera étonné de son enflure.

Ce n'est pas un travail de rapporteur; il peut être tout au plus assimilé à un exposé de situation politique. C'est devant les chambres qu'il faudrait apporter de pareils documents; alors il y aurait examen, contradiction et appréciation réfléchie des faits et des indications soumis aux débats parlementaires.

Maintenant il nous reste à poser les questions suivantes au *Courrier*:

Vous voulez l'extirpation du régicide, et, pour y arriver, votre avis est qu'il faut remonter aux causes premières; votre avis est aussi que c'est une tâche peu facile. Le jury vous paraît insuffisant, les lois de septembre également; alors que voulez-vous? sans doute le rétablissement de la censure et des tribunaux d'exception.

Prenez garde, si vos vœux étaient comblés, vous vous trouveriez sur une pente bien glissante; car l'esprit de faction peut survivre à la censure et résister aux tribunaux d'exception et à la suspension même de la liberté individuelle. Alors demanderez-vous la déportation en masse des ennemis

un cottage d'un aspect tout-à-fait rustique et meublé au dedans avec la recherche la mieux entendue. Figurez-vous au dehors un chalet de la Suisse dont l'intérieur serait distribué et décoré avec autant de confort, de luxe et d'élégance que nos petits hôtels du faubourg Saint-Honoré et de la Chaussée-d'Antin. La manie de ces contrastes commence à se passer en Angleterre; mais il y a vingt ans tout le monde en était possédé, dans la riche bourgeoisie aussi bien que dans la noblesse.

Quant au parc, espèce d'oasis jeté entre des collines dépouillées de végétation ou couvertes de noires bruyères, il offrait également à l'œil surpris l'opposition la plus saisissante entre la nature inculte et la nature cultivée. Là, de vigoureux arbres indigènes déployaient leurs luxuriants rameaux au-dessus des arbustes exotiques les plus délicats; et les uns et les autres présentaient autant de variétés dans leurs formes que dans leur feuillage. Là, des pelouses verdoyantes peuplées d'animaux en liberté, des allées garnies d'un cailloutis toujours sec et propre comme la mosaïque, des massifs et des corbeilles de toutes latitudes, laissaient apercevoir à chaque pas des points de vue aussi gracieux que pittoresques. Là enfin, comme dans les jardins d'Alcinoüs, l'utile n'avait pas été plus négligé que l'agréable; de beaux espaliers abrités avec intelligence et des serres entretenues à grands frais fournissaient en abondance et en toute saison des fruits savoureux, sorte de luxe dont on sait surtout apprécier la jouissance sous ce climat où rien ne mûrit que par artifice.

C'est dans cette demeure, solitaire seulement en apparence, qu'Edward employait son temps à mettre en ordre les nombreux matériaux qu'il avait recueillis pendant ses longues pérégrinations; à parcourir, soit à pied, soit à cheval, toutes les campagnes d'alentour, et à exercer la surveillance qu'exige l'entretien d'un pareil état de maison. Rien ne semblait manquer à son bonheur, et en effet les premières semaines s'écoulèrent inaperçues dans cette manière de vivre toute nouvelle pour lui. Hélas!

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Edward ne tarda point à devenir une preuve vivante de la vérité de cet axiome. A son âge, quand on ne se sent pas pressé par l'aiguillon de la nécessité, lorsqu'on n'est point doué d'une volonté de fer, il est rare qu'on surmonte la paresse naturelle à l'homme, et

de l'ordre public, et, pour couronner l'œuvre, la DICTATURE pour le roi ?

LES INTERPELLATIONS. — REVUE DE LA PRESSE.

Au sujet des interpellations qui n'ont pas eu lieu hier, malgré l'attente du public, dans la chambre des députés, et que l'on dit devoir être adressées aujourd'hui au ministère relativement aux lettres attribuées à Louis-Philippe, voici ce que nous lisons dans les journaux du matin :

Bien qu'une action intentée devant les tribunaux anglais soit le seul moyen possible d'arriver à la manifestation complète de la vérité, dit le *National*, le ministère ne veut pas ou ne peut pas employer cette voie. En guise d'explications, il arrange, nous assure-t-on, une petite scène qui se jouera devant la chambre, et dont voici à peu près le programme : Un compère du gouvernement demandera que les pétitions dont nous avons donné connaissance soient mises à l'ordre du jour. Là-dessus, M. Martin (du Nord) déclarera que les lettres attribuées au roi sont de toute fausseté, ce qu'il assaisonnera d'une homélie boursofflée en l'honneur des vertus du monarque et de sa dynastie. Puis on espère que les légitimistes, le centre gauche et même la gauche se tiendront, pendant ce temps, dans un silence respectueux, et qu'ainsi on en aura fini avec les lettres et les pétitionnaires qui sollicitent une enquête.

Mais, ajoute le *National*, en supposant que ce plan réussisse, qu'aura-t-on prouvé? La chambre se taira devant M. Martin (du Nord), cela est possible; mais son silence entraînera-t-il la conviction de la nation? non.

Ce que demande la France, c'est une instruction judiciaire poursuivie devant les tribunaux anglais, et de laquelle il résulterait que les lettres sont fausses. Cette procédure est facile; qu'on attaque donc les faussaires. C'est là ce que demande la France. Ne pas le faire, ce sera changer en certitude ce qui peut rester encore de doute dans les esprits.

Le *Commerce* raconte qu'on affirmait hier dans la chambre que le ministère était résolu à se faire provoquer et à susciter enfin l'occasion de s'expliquer sur cette triste affaire des lettres.

Mais nous espérons bien, continue-t-il, malgré les bruits qui ont circulé parmi les députés, qu'on ne voudra pas jouer une scène de complaisance. La question est grave, le public en est fortement occupé, et si la discussion ne doit pas être entière, décisive, par les preuves qu'on y fournira, nous affirmons qu'elle servira seulement à augmenter l'intensité du mal et le malaise du pays.

Le ministère doit y prendre garde. Que lui resterait-il si, après un vote affirmatif et non motivé de l'assemblée, le pays persistait dans ses inquiétudes, s'il pensait oui même après que la chambre aurait dit non ?

Le même journal dit que M. Martin (du Nord) travaille beaucoup au discours qu'il doit répondre aux interpellations dont il connaît d'avance la nature; que M. Dupin trouvera aussi l'occasion d'apporter dans la matière ses idées de jurisconsulte; enfin qu'on nous prépare une sorte de consultation judiciaire dont le jury paierait les frais.

Le *Siccle* dénonce un fait qui démontre dans quel embarras extrême se trouve le ministère. Après avoir dit qu'hier, à la chambre, les ministres allaient quêtant partout des encouragements et des avis, et que MM. Guizot et Martin (du Nord) se faisaient remarquer par l'activité de leurs allées et venues, il rapporte qu'une douzaine d'émissaires officieux sont venus successivement demander à un député de la gauche,

que l'on ne faiblisse pas devant ces mille et une petites tribulations que la domesticité est si ingénieuse à renouveler sans cesse. Comme la plupart de ses compatriotes, Edward était très-positif dans les circonstances graves, mais fort irrésolu dans les choses ordinaires de la vie. La tâche du commandement lui paraissait pénible, et il la remplissait assez mal. Bref, au nombre de ses bonnes qualités, il ne fallait compter ni la fermeté ni la persévérance. Clynton laissa ses ouvrages achevés, et il toléra quelques désordres intérieurs. Le dégoût survint, le spleen s'empara de lui, et il se surprit un jour à dire : « Comment cela se fait-il? j'ai plus que ne peut raisonnablement espérer un philosophe, et je ne suis pas satisfait ! Il n'est donc, sur cette terre, permis à personne d'être heureux. Mais, qui sait? peut-être trouverais-je ce qui me manque si je me mariais. Par là je me débarrasserais de ces tracas qui me semblent si fastidieux, et je pourrais me livrer tout entier à mes occupations littéraires. Essayons. » Ce fut là un trait de lumière, et, parodiant Diogène, il se mit à la recherche d'une femme.

Depuis qu'il habitait sa villa, Edward n'avait fait que très-peu de visites dans les environs; et à cause de sa qualité de garçon, les hommes seuls lui avaient rendu sa politesse. Parmi eux se trouvait un vieillard lettré dont la conversation lui avait paru piquante et la famille aimable. Il s'était promis de faire plus ample connaissance avec son voisin et ses voisines. L'occasion ne tarda point à se présenter. Etant retourné les voir, il fut reçu par la femme et la fille de cet ancien homme de lettres qui s'était absenté pour quelques jours.

La mère avait été très-belle et elle conservait des manières élégantes, quoique mêlées d'un peu de raideur; quant à la fille, sans être jolie, elle était douée d'une de ces physionomies expressives qui s'embellissent en s'animant par la pensée et la parole. Elle avait nom Sarah et entra dans son vingt-deuxième printemps, époque de la vie où les demoiselles passent encore pour très-jeunes de l'autre côté de la Manche. Lors de sa première visite, Edward l'avait aperçue; mais comme elle avait gardé le silence, il n'avait pas fait grande attention à elle. Il la trouva beaucoup mieux cette fois. Après l'échange des premiers compliments d'usage et de ces mots insignifiants qui servent de préliminaires à toute conversation embarrassée, l'entretien prit un tour plein d'aisance et de variété qui surprit agréablement Edward. Miss Sarah avait beaucoup voyagé, comme lui; comm

qu'il ne fait que désigner, mais que nous pouvons nommer, — c'est M. Lherbette, — s'il ne croirait pas devoir prendre cette fois encore l'initiative d'un débat devenu nécessaire. Ce député a froidement répondu qu'il avait continué de suivre les inspirations de sa conscience, et qu'il aimait à se déterminer librement.

Le *Courrier français* s'exprime dans les termes suivants :

La scène parlementaire que provoquait le *Journal des Débats* est, dit-on, décidément arrangée entre le ministre et les députés ministériels. Quelque membre des centres, M. Liadières, par exemple, se lèvera et interpellera les ministres au sujet de la pétition qui a été déposée sur le bureau. M. Martin (du Nord) tient déjà prêt un long discours qui sera la réponse du gouvernement. On déclarera dans ce plaidoyer que les lettres sont fausses; on se plaindra avec amertume de la rage perdue des factions qui ne respectent même la royauté, et l'on s'efforcera d'exciter l'enthousiasme de la chambre au point d'empêcher toute discussion.

Nous sommes curieux d'entendre ce que le ministre va dire pour sa défense et comment il prouvera que, dans cette affaire des lettres, il n'avait rien de mieux à faire que de garder le silence sur les graves interpellations dont la royauté a été l'objet. Jusque-là le ministre nous paraît très-coupable, et s'il y avait plus de calcul dans sa conduite, nous y verrions une trahison.

Le *Temps*, que M. Thiers a ramené, ainsi que le *Constitutionnel*, aux désirs du ministre dans la question des lettres, fournit les détails que voici :

Presque tous les députés présents à Paris le 24 étaient à leur poste; quelques-uns même des plus pressés de regagner leurs campagnes avaient perdu leurs arrhes aux diligences et n'étaient pas partis.

Les uns croyaient l'article des *Débats* dicté par la cour; les autres pensaient qu'il avait été inspiré par le ministre lui-même, bien aise de pouvoir donner un éclatant démenti aux médisances ou aux calomnies des ennemis de la royauté. On ajoutait que M. Janvier s'était complaisamment prêté à l'initiative de l'interpellation attendue. Mais la majorité des députés a été trompée: M. Janvier, comme les ministres, est resté muet à sa place. Les conseillers de la couronne sont résolus, nous assure-t-on, à répondre par le silence le plus absolu aux accusations que leur maladresse a motivées.

Qu'il en soit ainsi que le dit le *Temps*, et la fin aura dignement couronné l'œuvre. Cela ne serait nullement surprenant, car un très-grand nombre de personnes croient que, pour toute réponse, M. Berryer tirera de sa poche et déposera sur le bureau, si on l'y force, les autographes que l'on dit ne pas exister.

Le *Siècle* pense que l'homme qui serait en mesure de rendre manifeste la preuve de la fausseté des lettres attribuées à Louis-Philippe, rendrait un grand service au pays.

Le *Patriote de l'Ain* pose en tête de sa feuille, et dans son plus gros caractère, les deux questions suivantes qu'il paraît décidé à reproduire jusqu'à solution :

Nous prions le pouvoir de nous dire ce qu'il en est des lettres attribuées à Louis-Philippe.

Nous lui demandons aussi de nous faire connaître en vertu de quelle loi M. Dourille est détenu préventivement en prison depuis six mois.

Le *Commerce* dit à ce sujet :

Il est certain que la dignité du pouvoir d'une part et la liberté individuelle de l'autre sont intéressées à ce que ces questions soient résolues.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La lettre suivante d'un de nos amis avait été remise à un passager de l'*Étna*, qui n'a pu nous la faire tenir qu'aujourd'hui :

« Alger, le 17 mai 1841.

« Un envoyé de l'émir, porteur d'une missive pour M. l'évêque, est arrivé avant-hier 15 à Alger; hier il en est arrivé trois avec une dépêche assez considérable dans laquelle se trouvaient des lettres de tous nos prisonniers pour leurs parents. Les quatre envoyés sont descendus à l'évêché, où ils ont été bien accueillis; on leur a fait préparer un logement.

« Aujourd'hui 17, M. l'évêque est parti pour Blidah avec la colonne expéditionnaire. Nous avons vu partir sur des voitures un grand nombre de prisonniers arabes, femmes et enfants, se rendant à Blidah. Les hommes s'acheminaient à pied. Dimanche dernier notre digne prélat annonçait dans l'église Saint-Philippe qu'il avait ac-

qu'il ne fait que désigner, mais que nous pouvons nommer, — c'est M. Lherbette, — s'il ne croirait pas devoir prendre cette fois encore l'initiative d'un débat devenu nécessaire. Ce député a froidement répondu qu'il avait continué de suivre les inspirations de sa conscience, et qu'il aimait à se déterminer librement.

Le *Courrier français* s'exprime dans les termes suivants :

La scène parlementaire que provoquait le *Journal des Débats* est, dit-on, décidément arrangée entre le ministre et les députés ministériels. Quelque membre des centres, M. Liadières, par exemple, se lèvera et interpellera les ministres au sujet de la pétition qui a été déposée sur le bureau. M. Martin (du Nord) tient déjà prêt un long discours qui sera la réponse du gouvernement. On déclarera dans ce plaidoyer que les lettres sont fausses; on se plaindra avec amertume de la rage perdue des factions qui ne respectent même la royauté, et l'on s'efforcera d'exciter l'enthousiasme de la chambre au point d'empêcher toute discussion.

Nous sommes curieux d'entendre ce que le ministre va dire pour sa défense et comment il prouvera que, dans cette affaire des lettres, il n'avait rien de mieux à faire que de garder le silence sur les graves interpellations dont la royauté a été l'objet. Jusque-là le ministre nous paraît très-coupable, et s'il y avait plus de calcul dans sa conduite, nous y verrions une trahison.

Le *Temps*, que M. Thiers a ramené, ainsi que le *Constitutionnel*, aux désirs du ministre dans la question des lettres, fournit les détails que voici :

Presque tous les députés présents à Paris le 24 étaient à leur poste; quelques-uns même des plus pressés de regagner leurs campagnes avaient perdu leurs arrhes aux diligences et n'étaient pas partis.

quis la certitude que mardi 18, à une heure après midi, il aurait rendu à la liberté les prisonniers français. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 24 mai. — M. Piscatory, membre de la chambre des députés, et M. le comte A. Foy sont arrivés hier dans nos murs, et, dans la journée, la frégate de 1^{er} rang *la Didon*, commandée par M. Fournier, capitaine de vaisseau, qui a été mise à leur disposition, a pris sa patente. Ce bâtiment partira probablement ce soir ou demain pour Athènes.

La mission confiée à MM. Piscatory et Foy est enveloppée d'un profond mystère, mais on la croit très-importante. Si, comme on l'assure, une escadre est envoyée sur les lieux, c'est pour appuyer au besoin les réclamations de nos diplomates auprès du gouvernement grec. Il est certain qu'une division navale se tient prête à partir depuis quelques jours sous le commandement de M. le contre-amiral baron de La Susse, qui a été récemment appelé à Paris, et qui est attendu au port d'un moment à l'autre.

Un passager du bateau à vapeur *l'Étna*, arrivé ces jours derniers d'Alger, nous annonce que le gouvernement espagnol ne cesse d'envoyer des troupes aux îles Baléares et principalement à Mahon. Les garnisons de ces pays sont mises sur le grand pied de guerre, et l'on suppose généralement que c'est à l'instigation de l'Angleterre, qui craint de voir tôt ou tard Mahon occupé par les Français.

Chronique.

LYON. — Dans sa séance du 7 mai, la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon a résolu qu'il serait fait une nouvelle exposition de fleurs et d'horticulture dans les premiers jours du mois de septembre prochain, époque à laquelle, comme on sait, doit se réunir dans notre ville le congrès scientifique de France.

Dans cette même séance, la section des arts utiles, après avoir exposé les avantages qui lui semblaient devoir en résulter, a proposé une exposition des produits généraux de l'industrie du département du Rhône. Mais la Société, ne disposant pas de ressources assez considérables pour entreprendre seule l'exécution de cette solennité industrielle, a décidé à l'unanimité qu'une députation serait nommée dans le but de se rendre auprès des autorités administrative et municipale pour leur exprimer son vœu et solliciter leur appui.

Par suite de renseignements puisés à bonne source, nous sommes autorisés à dire que la députation de la compagnie que nous venons de citer a été parfaitement bien accueillie par M. le préfet et par M. le maire de Lyon. M. le préfet aurait répondu qu'il approuvait sans réserve cette bonne et utile pensée; que Lyon, digne de son titre de seconde ville du royaume, possédait dans toutes ses branches de production des trésors ignorés de la presque totalité de ses habitants, trésors qui, mis au jour, seraient un puissant motif d'émulation et de développement supérieur pour notre génie industriel. M. le maire, après avoir émis sur cet important projet une opinion et des vues analogues de tous points à celles de M. le préfet du Rhône, aurait ajouté qu'il avait dès longtemps signalé à ses collègues de la Société d'agriculture, etc., les bons effets qui pourraient résulter de ces grandes solennités de l'intelligence et du travail productifs; en terminant, M. le maire aurait témoigné le désir de voir la chambre de commerce de Lyon accueillir favorablement ce projet.

La chambre de commerce en a été saisie dans sa dernière séance, mais il résulte des informations que nous avons recueillies que son président se serait très-vivement élevé contre le projet qui aurait reçu la double approbation de M. le maire et de M. le préfet. Cependant il aurait été décidé dans cette même séance, après une longue et laborieuse discussion, qu'une commission composée de quelques fabricants de soieries serait appelée à donner son avis, après quoi la proposition serait prise ou non en considération.

Il serait déplorable qu'une vue étroite et mal éclairée sur les véritables intérêts de notre industrie vint étouffer dans son germe l'excellente résolution de la Société d'agriculture, et nous nous plaçons à croire que la chambre de commerce ne voudra pas prendre une détermination indigne de la haute mission qui lui est confiée.

Qu'il nous soit permis toutefois d'exprimer le regret qu'elle n'ait pas appelé, avec ceux de MM. les fabricants de soieries

faire l'acquisition d'une voiture nouvelle. C'est une surprise qu'il ménageait à sa future. Il descendit de son équipage à la porte de Kensington-Garden, voulant traverser ce jardin, puis Hyde-Park, pour se diriger vers Oxford-Street où demeurait son carrossier.

En longeant *la Serpentine*, il crut apercevoir à travers un bouquet d'arbres sa prétendue donnant le bras à un jeune fashionable et causant familièrement avec lui. Il pensa d'abord que c'était l'effet d'une illusion; mais en avançant quelques pas de plus, il acquit la certitude la plus convaincante et la plus pénible. Un moment il resta comme anéanti. Peu déconcerté, au contraire, miss Sarah lui fit un petit salut de tête, passa son chemin et continua sa conversation. Edward avait la rougeur au front et la rage dans le cœur. Mais ses habitudes de gentleman ne lui permirent pas de faire un éclat. Il s'éloigna, gagna Green-Park et se promena long-temps, sachant que rien n'est plus propre que la marche à calmer le sang et à remettre les idées en équilibre. Lorsqu'il fut plus maître de lui, il courut chez miss Sarah, qui le reçut avec un aplomb imperturbable.

— Vous avez, lui dit-elle, paru très-surpris de me voir il y a quelques instants dans Hyde-Park.

— Il est vrai, répondit-il, j'étais loin de m'attendre à cette rencontre.

— Pourquoi donc ?

— C'est que je ne vous connais ni un frère ni un assez proche parent pour que je puisse m'expliquer un pareil tête-à-tête.

— Je n'étais, en effet, avec personne de ma famille.

— L'énigme alors devient de plus en plus obscure pour moi.

— Rien de moins difficile, monsieur, que de vous en donner le mot.

— Ce serait me tirer d'un cruel embarras, mademoiselle.

— Avant de vous écouter, j'avais agréé l'hommage du jeune cavalier qui m'accompagnait. Comme il ne me sera plus permis de l'entendre, puisque je vais renoncer à mon indépendance, je voulais lui faire connaître le motif de ma préférence pour vous. Voilà précisément ce que je lui disais au moment où vous êtes passé si près de nous.

— Il me semble que cette explication n'aurait rien perdu à être donnée en présence de madame votre mère; les convenances n'en eussent pas été plus mal observées pour cela.

— C'est là une manière de voir comme une autre. Ce n'était pas

composant la commission dont nous venons de parler, des représentants d'autres industries, car toutes ont le droit d'être représentées dans un débat où s'agitent les intérêts généraux.

Nous attendons avec impatience de connaître la décision de la chambre de commerce, et nous formons le vœu bien sincère qu'elle soit dans le sens de la proposition de la Société d'agriculture; nous nous bornons pour aujourd'hui au simple exposé des faits qui sont arrivés à notre connaissance et que, comme nous l'avons dit au début de cet article, nous avons lieu de croire parfaitement exacts.

— Dans le budget des travaux du génie et de l'artillerie pour les fortifications et la défense des frontières, celle des Alpes, que nous touchons, figure pour onze millions 770,550 f. ainsi répartis :

Place de Grenoble, 670,550 f.; — fort de Claizolles, un million 500,000 f.; — place de Lyon, cinq millions; — place de Toulon, quatre millions 600,000 f.

(*Courrier de la Drôme.*)

— Le *Propagateur de l'Aube* donne les détails suivants sur un effroyable incendie qui a réduit en cendres le village de Lingey. Sur quatre-vingt-onze maisons qui composaient ce village, quatre-vingt-quatre ne sont plus que des ruines. Il n'y en a donc que sept qui aient échappé à ce terrible fléau. Presque tout le mobilier des habitants a été la proie des flammes. Une grande quantité de moutons, des porcs et toute la volaille ont été brûlés ou asphyxiés. On a pu heureusement sauver les chevaux, les bœufs et les vaches. Toutes les céréales qui étaient dans les granges et greniers ont été consumées. On évalue à cinq mille environ le nombre des pièces de vin perdues. Comme il n'y a que des celliers dans ce village et qu'ils se trouvent au niveau du sol, le vin ruisselait dans les rues et on s'en servait pour éteindre le feu. Les pompiers de Poliset et de Bagneux sont arrivés en toute hâte sur le lieu du sinistre, mais leurs efforts et leur zèle ont été impuissants. La brigade de gendarmerie de Riceys a montré aussi une activité et un courage remarquables.

La violence de l'incendie était telle que les arbres fruitiers des jardins contigus aux maisons ont été brûlés.

NÉCROLOGIE.

Un convoi funèbre traversait il y a quelques jours les rues de notre cité. L'étoile des braves brillait sur le cercueil et un cortège militaire suivait avec les nombreux amis de l'homme que la mort emportait vers son dernier asile. C'était encore un débris de la grande armée, M. Philibert Comte.

Né à Cluny, en 1786, M. Comte, d'abord officier de marine, rejoignit la grande armée, en qualité de lieutenant, deux jours avant la bataille de Wagram.

Dans la première journée, un jeune lieutenant se précipite avec 200 hommes — c'était tout ce qui restait de son régiment — sur une batterie ennemie composée de huit canons et s'en empare de vive force. Témoin de ce brillant fait d'armes, Napoléon envoya demander le nom du commandant: c'était M. Comte. L'empereur le nomma sur le champ de bataille capitaine, chevalier de l'Empire et chevalier de la Légion d'Honneur.

Le lendemain une page glorieuse s'ajoutait à notre histoire militaire; mais le capitaine Comte, qui s'y était vaillamment conduit, avait eu la jambe fracassée par un boulet. Les suites de cette grave blessure le ramenèrent bientôt dans ses foyers et tranchèrent ainsi, presque à son début, une carrière qui promettait d'être brillante.

Devenu maire de la commune de Claix, près Grenoble, où il s'était retiré, M. Comte s'était acquis l'estime et l'affection de ses nouveaux concitoyens qui regretteront tout à la fois en lui le vieux soldat et le magistrat intègre et dévoué.

Après trente-deux ans de souffrances continuelles, M. Comte était venu depuis peu à Lyon, dans l'espoir que les grandes ressources que notre ville possède dans l'art chirurgical pourraient alléger, sinon guérir, ses cruelles souffrances. Mais, hélas! son heure était venue, et il n'a pu y trouver qu'un lincol, et il y a laissé une veuve dont les efforts et les soins devaient être également impuissants à le retenir plus long-temps sur le bord de la tombe.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MAI.

5 0/0, 114 85; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 00 00; 3 0/0, 79 40; banque, 3250; obligations de Paris, 1302 50; Naples, 104 60; dette active d'Espagne, 24 1/4; Etats Romains, 000 00; 5 0/0

la mienne. Mes parents connaissaient à peine cette liaison. En l'encourageant, je n'ai fait qu'user de mon privilège de demoiselle. Il faut bien que quelque confiance nous soit accordée pour le choix d'un époux; sans cela comment saurions-nous si celui auquel nous allons unir notre sort pourra nous rendre heureuses? Dans les trois royaumes, aucune demoiselle sensée n'agit autrement.

— J'admets ce genre d'enquête préalable, puisqu'il est passé dans les usages; mais je crois qu'il a besoin d'être guidé ou surveillé par la prudence maternelle.

(*La fin au prochain numéro.*)

ISIDORE GUYET. (*Courrier du Havre.*)

COMME QUOI LES BEAUX ESPRITS SE RENCONTRENT.

On lit dans le feuilleton du *Journal de Saint-Étienne* du 23 MAI le charmant article qui suit :

« La police de Lyon fait depuis quelque temps une rude guerre aux jardins sur les fenêtres; elle verbalise contre les giroflées en caisse; elle met la saisie-brandou sur les rosiers en pot et les dahlias en marnite. C'est une grande désolation parmi tous les horticulteurs de troisième, quatrième et cinquième étages où l'on voit des prairies dans les assiettes et des bosquets de cobœas qu'on arrose avec des cuillères à pot. Tant chez les hommes est vif le besoin de posséder un peu de terre! Cette Saint-Barthélemy de fleurs va troubler bien des existences, rompre bien des relations sociales et de douces intimités commencées. Le cobœa est, comme on sait, une tige grimpanche armée de vrilles tenaces; ses fleurs sont grandes et passent du vert à un beau violet. Dans une rue étroite, comme il y en a tant à Lyon, deux voisins qui logent au même étage dans deux maisons situées vis-à-vis l'une de l'autre, s'ils plantent en même temps des cobœas sur leurs fenêtres, ne tarderont pas, de part et d'autre, à voir leurs jeunes tiges atteindre le haut de la fenêtre. Il s'agit alors de tendre une corde d'une fenêtre à l'autre pour que les cobœas forment au-dessus de la rue une douce alliance de verdure entre un voisin et sa jolie voisine. Combien d'amours, combien de mariages, qui n'auraient eu pour origine que le cobœa, vont être rompus à Lyon par suite de la guerre municipale contre les jardins sur les fenêtres!

» Mais c'est qu'aussi les jardins sur les fenêtres compromettent la sûreté des citoyens. La semaine dernière, dans un jour de grand

Cour des Pairs.

Attentat du 15 octobre. — Procès de Darmès, Duclos
et Considère.

Fin de l'audience du 24 mai.

M. le président continue l'interrogatoire de Duclos.
D. Un témoin a déposé que vous lui parliez sans cesse des prin-
cipes de cette société. — R. C'est faux.
D. Vous voyiez très-souvent Darmès ? — R. Il passait quelquefois
devant la station. Nous avons bu ensemble, mais sans intimité.
D. N'avez-vous pas été au banquet communiste de Belleville avec
Darmès ? — R. Non, j'y suis allé seul ; j'ai rencontré Darmès un mo-
ment et par hasard.
D. Pourquoi avez-vous nié cela dans vos premiers interrogatoires ?
— R. Je voulais m'éviter une prévention.
D. Qui connaissiez-vous à ce banquet ? — R. Personne.
D. D'après un témoin, dans la matinée du 15 octobre, vous auriez
dit à Darmès : « Viens déjeuner ; c'est moi qui paie. » — R. Je n'ai ja-
mais déjeuné avec Darmès.
D. Vous n'avez pas rendu un compte exact de l'emploi de votre
matinée du 15. — R. Cela est bien difficile ; je mène tantôt l'un,
tantôt l'autre, dans mon cabriolet.
D. Vous avez été vu le 15 dans l'après-midi avec Darmès sur la
place Louis XV, précisément à l'endroit où l'attentat a été commis.
— R. Les témoins avec qui j'ai été confronté ont tous déclaré que
l'individu qu'ils avaient aperçu était beaucoup plus jeune que moi.
D. On a découvert chez vous une assez grande quantité de poudre
et de cartouches. — R. Je vous ai déjà dit de quelle manière cette
poudre m'avait été laissée.
D. L'individu qui conduit votre cabriolet a déclaré vous avoir vu
avec la femme Pontrelle confectionner des cartouches que vous met-
tiez dans votre sac à avoine et que vous alliez porter on ne sait où.
— R. C'est une pure invention.
D. Pourquoi n'avez-vous pas voulu vous expliquer là-dessus dans
votre interrogatoire ? — R. Parce que je me réservais de m'expliquer
devant la cour.
D. Comment pouvez-vous dire qu'un inconnu vous aurait confié
ce dangereux dépôt, si vous n'eussiez été son complice ? — R. Je ne
pouvais pas deviner ce qui était contenu dans ce pot de grès.
D. Vous alliez souvent dans le cabaret de Considère, où se réu-
nissaient les communistes. — R. J'allais quelquefois à Montmartre
le dimanche.
D. Cette pétition saisie dans vos papiers, quelle en est l'origine ? —
R. Quelqu'un que je n'ai pas revu me l'avait apportée pour la si-
gner en 1832.
M. de la Chauvinière donne lecture de cette pétition.
M. le président procède à l'interrogatoire de Considère.
D. Accusé, vous avez déjà subi la peine de l'emprisonnement
pour cause politique ? R. J'ai été condamné à cinq ans de prison,
comme non révélateur d'un complot.
D. A quelle époque êtes-vous entré comme garçon de caisse chez
M. Laffitte ? — R. Quand il a ouvert sa maison.
D. Détenu à la prison de Poissy, vous avez été transféré à la mai-
son de Clairvaux à cause de votre mauvaise conduite et de propos
offensants que vous auriez tenus contre le roi. — R. C'est faux.
Considère soutient ne s'être jamais mêlé intimement aux com-
munistes qui se réunissaient dans son cabaret. Il raconte ensuite
comment il a fait, en 1830, connaissance de M. Laffitte.
Considère dit n'avoir jamais connu Darmès que très-imparfai-
tement et sous le nom de *Marseillais*. Il est venu chez lui le 15 octo-
bre uniquement pour s'acquitter d'une petite dette.
D. L'instruction établit qu'il n'avait point d'armes en allant chez
vous. — R. S'il avait porté des armes ou n'importe quoi sur lui, les
employés de l'octroi s'en seraient aperçus et l'auraient arrêté à la
barrière. J'ai été arrêté une fois et mis à l'amende pour une chopine
de vin qu'on a saisie sur moi.
L'audience est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Audience du 25 mai.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A midi, les accusés sont introduits.
A midi et quart, l'huisier annonce la cour. L'audience est ou-
verte. On procède à l'audition des témoins.
Euginger, âgé de 28 ans, grenadier au 57^e, était de garde au poste
du Lion : Au moment où la voiture du roi a passé, j'ai entendu, dit
le témoin, une détonation ; j'ai regardé, et ne voyant personne à
vent, il pleuvait à Lyon des pots de fleurs. Le propriétaire d'un de
ces jardins en l'air, voyant tomber son pot, s'écria : « Un si beau
réséda !... » Ce n'est qu'en second lieu qu'il songea à regarder si son
réséda n'avait tué personne. Un garde municipal passait par là avec
son chien ; un petit morceau du pot alla ricocher sur le bout de la
queue du chien. Le garde municipal irrité fit son rapport à M. le
maire, et la guerre fut déclarée à tous les jardins sur les fenêtres.
On a bien raison de dire : Les petites causes produisent de grands
effets. C'est encore ici la moralité du *Verre d'Eau*.
On lit dans le feuilleton du *Courrier de Lyon* du 26 MAI l'ar-
ticle qui suit et qui est signé LE CHEVALIER GASONOVA :
« La police de notre ville fait depuis quelque temps une rude
guerre aux jardins sur les fenêtres ; elle verbalise contre les giro-
flées en caisse ; elle met saisisse-arrêt sur les rosiers en pot et les
dahlias en marmite. C'est une grande désolation parmi tous les hor-
ticulteurs des troisième, quatrième et cinquième étages où l'on voit
des prairies dans des assiettes et des bosquets de cobœas dans des
caisses de sapin. — Le besoin de posséder un peu de terre est si
vif chez l'homme ! — Cette Saint-Barthélemy de fleurs va troubler
bien des existences, rompre bien des relations sociales et de douces
intimités commencées avec la venue des premières fleurs de prin-
temps. Le cobœa a, comme on sait, une tige grimpante armée de
villes tenaces ; ses fleurs sont grandes et passent du vert à un beau
violet. Dans une rue étroite, comme il y en a tant à Lyon, deux voi-
sins qui logent au même étage, dans des maisons situées vis-à-vis
l'une de l'autre, s'ils plantent en même temps des cobœas sur leurs
fenêtres, ne tarderont pas à voir leurs jeunes tiges en atteindre le
haut. Il s'agit alors de tendre une corde d'une fenêtre à l'autre, pour
que les cobœas forment au-dessus de la rue une douce alliance de
verdure entre un voisin et sa voisine. Combien d'amours, combien
de mariages, qui n'auraient eu pour origine que le cobœa, vont être
rompus par suite de la guerre municipale !
« Mais c'est qu'aussi les jardins sur les fenêtres compromettent
la vie des citoyens. La semaine dernière, dans un soir de grand vent,
il pleuvait des pots de fleurs. Le propriétaire d'un de ces jardins
en l'air, voyant tomber son pot, s'écria : « Un si beau réséda !... »
Ce ne fut qu'en second lieu qu'il songea à regarder si son réséda
n'avait tué personne. »
Il est difficile d'avoir de l'esprit à meilleur marché.
La fable du geai paré des plumes du paon sera toujours de cir-
constance.

l'endroit où on avait tiré, je me suis retourné et j'ai vu derrière
moi un homme qui répandait du sang. Je lui ai dit : « Est-ce vous
qui avez tiré sur le roi ? » Il m'a répondu : *Oui, mon citoyen...* Je
lui ai dit alors : *Vous êtes arrêté.* On l'a conduit au poste, et là Dar-
mès a déclaré que s'il n'avait pas été blessé on ne l'aurait pas arrêté,
parce qu'il avait des pistolets pour brûler la cervelle à ceux qui l'au-
raient tenté.

Morel, âgé de 44 ans, brigadier de la police municipale : J'étais à
quelque distance du poste du Lion, lorsque j'entendis sur ma gau-
che une très-forte détonation. Je cours vers l'endroit où je voyais
de la fumée, et je trouvai déjà au poste l'assassin que les soldats
avaient arrêté. Je lui ai demandé quelle était sa profession ; il m'a
répondu : *Conspirateur.* — Mais, ajoutai-je, ce n'est pas une profes-
sion. — Eh bien ! c'est la mienne », m'a-t-il répondu. Il exprima
ensuite le regret d'avoir manqué son coup.

M. le procureur-général : Ne vous êtes-vous pas aperçu que Dar-
mès sentait les liqueurs fortes ?

Le témoin : Oui.
Darmès hausse les épaules.
Lemaire, sergent de ville, a coopéré à l'arrestation de Darmès.
Arrivé dans le poste, il interrogea Darmès ; celui-ci lui répondit :
« J'ai voulu tuer le chef des tyrans. Quel malheur ! Mourir, pour
moi, cela n'est rien ; mais combien je regrette d'avoir manqué mon
coup ! » Darmès a ensuite ajouté : « Au reste, j'y ai regardé à deux
fois, parce que, si j'avais vu le duc d'Orléans dans la voiture, je n'au-
rais pas tiré dessus. »

M. le président : Etes-vous bien sûr que Darmès ait tenu ce
propos ?

Darmès se levant et riant : Je n'ai pas dit cela du tout. J'ai dit :
« Ah ! si le roi n'avait été que duc d'Orléans, je n'aurais pas tiré. »
(Mouvement aux bancs de la pairie.)

Le témoin déclare ensuite que Darmès exhalait l'odeur des liqueurs
fortes.

M. Devaux, colonel du 1^{er} régiment d'infanterie de ligne, est ap-
pelé. (Mouvement sur les bancs de la pairie.)

(M. le colonel Devaux est le même qui, à Perpignan, a cassé son
épée en présence de son régiment, que le général Castellane, pair
de France, était venu inspecter. On se rappelle que M. de Castellane
avait, avec sa brutalité ordinaire, adressé des reproches mal fondés
au colonel sur la tenue de son régiment.)

Le témoin a assisté à l'arrestation de Darmès, qui a avoué en sa
présence que c'était lui qui avait tiré sur le roi. Darmès a même
ajouté que c'était parce qu'il ne voulait pas faire la guerre aux An-
glais. M. Devaux n'a vu personne avec Darmès.

Fagard, cantonnier, travaillait aux Champs-Élysées ; il a vu Dar-
mès boire un verre d'eau-de-vie le jour de l'attentat. Darmès n'était
pas seul.

M. Frank-Carré : Vous voyez que le témoin affirme que vous n'étiez
pas seul.

Darmès, d'une voix forte : J'étais seul.
M. Frank-Carré au témoin : Un des individus qui accompagnaient
Darmès n'est-il pas venu vous demander l'heure ? — R. Oui, mon-
sieur.

D. Reconnaissez-vous Darmès et ses co-accusés ?
Le témoin reconnaît Darmès, mais ne reconnaît pas Duclos et
Considère.

D. Accusé Duclos, dites au témoin : *Quelle heure est-il ?*
L'accusé Duclos répétant : *Quelle heure est-il ?*

Le témoin répond naïvement : Il est cinq heures et demie.
(On rit.)

Le témoin dit qu'il ne reconnaît pas la voix de Duclos.
M. Frank-Carré : Darmès, vous avez parlé d'un cantonnier dont
la déposition pourrait être fatale à Duclos ; vous en avez parlé dans
l'instruction. Est-ce du témoin qu'il s'agissait ?

Darmès : Oui, monsieur.
D. Comment expliquez-vous cela ?

Darmès : Ah bah ! c'était une invention.
La femme Felisat, marchande de liqueurs, allée des Veuves. — Cette
femme vendait de l'eau-de-vie sur la place de la Concorde le jour de
l'attentat. Elle a versé de l'eau-de-vie à deux individus vers cinq
heures. Elle ne reconnaît aucun accusé.

Cazan, surveillant à la Conciergerie, était chargé d'observer Dar-
mès. Or, un jour, Darmès, au retour d'un interrogatoire, s'écria :
« Ah ! le pauvre Duclos, son affaire est bien embrouillée. D'un
mot, si je voulais, je ferais tomber sa tête. Il y a des témoins des
Champs-Élysées qui sont importants contre lui ; mais c'est un bon
garçon, c'est un homme établi, je ne dirai rien. » Darmès ajouta :
Il y a bien un cantonnier qui pourra parler, mais c'est un mou-
chard, et on ne fera pas tomber la tête de Duclos sur une seule
déposition. »

D. Vous entendez, Darmès, la déposition du témoin ?
Darmès : Je n'ai pas dit ça ; j'ai dit : « Si j'étais un brigand, un
scélérat, je pourrais faire tomber des têtes. »

M. le président : Mais, accusé Darmès, vous m'avez dit à moi-
même : « L'affaire de Duclos est bien embrouillée. »

Darmès : Ah bah ! j'ai dit cela de Duclos comme je l'aurais dit
d'un autre. Tous les gardiens me parlent de Duclos nuit et jour ;
on veut que Duclos soit coupable, qu'il ait même tiré sur le roi.
(On rit.) J'ai dit cela de Duclos comme je l'aurais dit de tout autre.

M. le président : La cour appréciera.

M^{me} Magistel, âgée de 51 ans, sans profession, demeurant rue du
Faubourg-Saint-Honoré. — Cette dame, qui porte une toilette très-é-
legante, déclare qu'elle se promenait le 15 octobre aux Champs-Ély-
sées. Elle a entendu deux individus qui passaient s'écrier : « Main-
tenant nous sommes sauvés, nous n'avons plus rien à craindre. »

Jean Vascal, âgé de 13 ans, qui se trouvait à côté de la dame Ma-
gistel, déclare avoir entendu le même propos.

Ces deux témoins ne reconnaissent aucun des accusés.

Gautier, garde des Champs-Élysées, se trouvait sur la place de la
Concorde le jour de l'attentat. Il a vu un homme qui se sauvait en
courant et se dirigeait sur la rue Royale ; il venait du côté de l'en-
droit où le coup avait été tiré.

Le témoin déclare d'abord qu'il reconnaît Duclos, puis, se ravissant,
il dit : *Ce n'est pas ça.*

Cauderan, perruquier : Je passais sur le pont de la Concorde le
15 octobre, lorsqu'arrivé sur la place de ce nom, au bout du pont,
j'entendis dire que le roi allait passer. Ce propos était tenu par un
homme en blouse de 25 à 30 ans, et qui faisait partie d'un groupe
de cinq individus. L'un de ces individus quitta le groupe et fut se
placer près du corps-de-garde ; je remarquai qu'en passant près de
moi, il tenait son bras gauche serré contre sa redingote. Effective-
ment, au passage de la voiture du roi, cet homme mit en joue sa
carabine et tira. Je m'élançai sur l'assassin, lorsque je fus retenu par
un homme en chapeau gris que j'avais vu dans le groupe dont j'ai
parlé. Je lui dis : « Qu'est-ce que vous faites donc ? » Mais il ne me
répondit pas et me lâcha. Je m'en allais, lorsque, près du jardin des
Taileries, je fus assailli par trois individus que j'avais remarqués en
la compagnie de l'assassin. L'un d'eux, celui au chapeau gris, me
donna un violent coup de poing, un autre un coup de pied qui me
renversa, et tous me frappèrent ensuite par tout le corps.

D. Reconnaissez-vous les accusés ?

Le témoin, montrant Darmès : Je connais celui-là ; je ne connais
pas les autres. (Mouvement.)

Coulin, ouvrier en agrafes, déclare que Cauderan, le précédent
témoin, est venu le voir immédiatement après l'attentat du 15 oc-

tobre. Ses vêtements étaient déchirés. Cauderan a raconté qu'il avait
été attaqué par trois hommes. C'est sur les conseils du témoin qu'il
a écrit au préfet de police pour lui rendre compte de ce qu'il avait
vu et de la scène dont il a été victime.

Levasseur, employé aux assurances : Cauderan est venu me trou-
ver un matin et m'a prié de lui corriger une lettre adressée au pré-
fet de police, dans laquelle il racontait plusieurs scènes relatives à
l'attentat. Comme cette lettre contenait en outre une dénonciation
particulière, relative à une autre affaire, je n'ai pas voulu m'en
charger.

M^e Ch. Ledru, défenseur de Duclos : Le témoin se souvient-il
si, dans cette lettre, le sieur Cauderan ne demandait pas une place
pour lui ? — R. Oui, cette demande était exprimée dans la lettre.

La femme Saint-Gaudens, concierge, qui passait sur le quai quel-
ques moments avant l'attentat, a vu deux individus qui paraissaient
attendre quelqu'un. Quand le fourgon qui précède ordinairement
la voiture du roi a passé par le quai, elle a entendu l'un de ces
individus dire : « Ah ! voilà le wagon, il ne tardera pas à arriver. »

Capet, marchand de curiosités, rue Notre-Dame-des-Victoires,
40, a vendu une arme à Darmès ; il ne se rappelle pas si c'est une
carabine ou une espingole.

Il est quatre heures. L'audience continue.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 24 mai.

Voici le résultat du scrutin ouvert au départ du courrier :

Nombre des votants.	230
Pour.	216
Contre.	14

La chambre adopte.
L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi por-
tant modification des art. 216, 234 et 298 du code de commerce,
relatifs aux propriétaires de navires.

M. PASCALIS se prononce contre le projet qui est défendu par
M. Martin (du Nord) et combattu par M. de Larcy.

On entend encore MM. Mauguin, Thil et Renouard.
L'article unique est ensuite adopté.

Le scrutin est renvoyé à demain.
La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 25 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à midi et quart. Le procès-verbal est lu et
adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin sur le projet de loi portant mo-
dification des articles 216, 234 et 298 du code de commerce. En
voici le résultat :

Nombre des votants.	234
Majorité.	118
Boules blanches.	201
Boules noires.	33

La chambre a adopté.

M. LUNEAU demande à parler sur l'ordre du jour. (Vif mouve-
ment de curiosité. Un grand nombre de députés paraissent croire
que le débat va s'engager sur l'affaire des lettres. Chut ! chut ! At-
tention !)

M. LUNEAU se plaint de ce qu'on a mis incidemment à l'ordre du
jour la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris
à Meaux. (Marques de désappointement sur plusieurs bancs.)

L'orateur soutient que la chambre n'est pas suffisamment éclairée
pour décider toutes les questions qui se rattachent à ce projet de
loi. Il demande, en conséquence, l'ajournement de la discussion.

M. TESTE, ministre des travaux publics, affirme que la question
a subi toutes les épreuves par lesquelles ces sortes de questions
doivent passer ; il demande que la chambre maintienne son ordre
du jour.

M. LIHERBETTE parle dans le même sens que M. Luneau.

Après de nouvelles observations de M. le ministre des travaux pu-
blics, la chambre, consultée, retire le projet de l'ordre du jour.

La chambre passe à la discussion du budget des recettes de 1842.

M. HUMANN, ministre des finances : Les dispositions du projet de
loi n'ayant pas obtenu entièrement l'assentiment de votre commis-
sion, il m'a paru nécessaire, au début de cette discussion, de vous
présenter quelques observations rendues indispensables par les
amendements qui vous sont proposés.

M. HUMANN donne ces observations qui sont relatives aux res-
sources financières du pays et aux moyens de les assurer.

M. RIVET répond à M. le ministre des finances et déclare, au nom
de la commission dont il est l'organe, qu'elle persiste dans les ré-
solutions qu'elle a prises.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 1^{er} relatif aux contribu-
tions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et
des patentes.

M. COMBAREL se plaint de l'intention qu'ont manifestée les agents
des contributions d'augmenter l'impôt mobilier et celui sur les
portes et fenêtres. Cette intention a soulevé une alarme générale.

L'art. 1^{er} est adopté. La contribution foncière est de 268,230,470 f. ;
la contribution mobilière s'élève à 56,215,340 f., celle sur les por-
tes et fenêtres à 30,725,900 f., celle des patentes à 40,134,500 f.
La taxe de premier avertissement produit 698,700 f. — Total,
396,054,610 f.

M. GALIS propose un paragraphe additionnel à l'art. 1^{er}. Ce pa-
ragraphe est ainsi conçu :

« Les agents des contributions directes continueront de procéder
annuellement au recensement des imposables et à la formation de la
matrice des patentes. Cette matrice sera communiquée au maire
pour y consigner ses observations s'il y a lieu. En cas de dissidence
entre le maire et le contrôleur, comme en cas d'irrégularité recon-
nue par le directeur des contributions directes dans le classement
des patentes ou dans l'évaluation de leurs loyers, le préfet statuera
définitivement. »

M. GALIS développe cette proposition qui a pour objet, dit-il, de
maintenir les droits qui jusqu'à présent ont été attribués aux
pouvoirs municipaux, droits dont une récente circulaire de M. le
ministre des finances semblerait vouloir les dépouiller. Des rigueurs
se manifestent toujours, dit M. Galis ; elles portent l'alarme dans la
société.

M. LE MINISTRE DES FINANCES fait plusieurs signes de négation.

Voix nombreuses à gauche : M. Galis est dans le vrai.

M. GALIS, s'adressant à M. le ministre des finances : Tout cela
c'est le résultat de votre circulaire. Vous ne savez, vous ne pouvez
pas savoir ce que font vos agents ; vous donnez des ordres qui sont
sans doute bons, mais on les exécute mal. Vos agents croient faire
preuve de zèle, mais ils nuisent à l'administration, ils provoquent la
désaffection des contribuables. (Oui ! oui ! c'est très-vrai !)

M. GALIS somme M. le ministre des finances de déclarer qu'il ne
veut rien innover et qu'il restera dans les dispositions de l'ancien
droit.

M. LE MINISTRE DES FINANCES : Ce qui ressort pour moi de
cette discussion, c'est l'invincible difficulté de remettre de l'ordre
dans les affaires de l'Etat. (Ah ! ah !)

M. LE MINISTRE s'explique sur le recensement qu'il a ordonné

relativement aux patentes; il dit que son intention, en cette matière, est de réduire le droit proportionnel et de faire payer tout le monde. Il ajoute qu'il n'y a rien, du reste, à redouter des mesures qu'il a ordonnées, attendu que ces mesures seront exécutées par les préfets qui ont intérêt à se faire aimer par leurs administrés. (Rires sur plusieurs bancs.)

M. GALIS insiste et démontre qu'avec son système, M. le ministre des finances arrive à faire, à Paris seulement, 4,000 électeurs de plus. Ces 4,000 électeurs seront des gens passionnés, mécontents; ils porteront dans les collèges électoraux de mauvais éléments. (Murmures à gauche.) Au surplus, dit M. Galis en terminant, l'avenir nous jugera.

Le paragraphe additionnel est mis aux voix et rejeté.
« Art. 2. Lorsqu'en exécution de l'art. 39 de la loi du 18 juillet 1837, il y aura lieu par le gouvernement d'imposer d'office, sur les communes, des centimes additionnels pour le paiement des dépenses obligatoires, le nombre de ces centimes ne pourra excéder le maximum de dix, à moins qu'il ne s'agisse de l'acquit de dettes résultant de condamnations judiciaires, auquel cas il pourra être élevé jusqu'à vingt. » — Adopté.

« Art. 3. En cas d'insuffisance des revenus ordinaires pour l'établissement des écoles communales primaires, élémentaires ou supérieures, les conseils municipaux et les conseils généraux des départements sont autorisés à voter, pour 1842, à titre d'imposition

spéciale destinée à l'instruction primaire des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. Toutefois, il ne pourra être voté, à ce titre, plus de trois centimes par les conseils municipaux, et plus de deux centimes par les conseils généraux. » — Adopté.

M. ANTOINE PASSY propose une disposition qui a pour objet de soumettre à l'approbation des préfets toutes les délibérations prises par les conseils municipaux relativement au taux du traitement éventuel des instituteurs primaires.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Barbet, Vivien, Dussolier, le ministre de l'instruction publique, Luneau, de Tracy, Glais-Bizoin, l'amendement de M. Passy est mis aux voix et adopté. Il est quatre heures. La séance continue.

Plusieurs journaux parlent du mariage du prince de Joinville avec une fille du roi de Hollande et attribuent à ce projet le voyage du prince à Rotterdam.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

ENSEIGNEMENT MUSICAL.

M^{me} EMILE CHEVÉ, auteur du *Traité général élémentaire de musique*, prévient les personnes qui désirent apprendre la musique ou

la faire apprendre à leurs enfants, qu'étant venue se fixer à Lyon pour y enseigner cet art, elle donnera la première leçon de son second cours le mercredi 2 juin, à huit heures et demie précises du soir, chez elle, place Croix-Paquet, n° 11, maison Ricard, escalier à gauche, au 3°. Les leçons seront continuées les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine à la même heure.

L'enseignement est divisé en trois degrés, ainsi qu'il suit :
1^{er} degré, 40 leçons : intonation, mesure, transposition ;
2^e degré, 40 leçons : modulation, lecture, théorie ;
3^e degré : pratique et perfectionnement, écriture sous la dictée, étude de l'harmonie.

Prix de l'enseignement complet : cent francs, payables en trois termes, savoir : 35 fr. après le premier degré, 35 fr. après le 2^e degré, et 30 fr. après avoir commencé le 3^e.

Lorsque plusieurs membres de la même famille s'inscrivent ensemble, il est fait à chacun d'eux une remise d'un cinquième du prix de la souscription.

Une dame ou un enfant peuvent être accompagnés.

Le professeur est tellement certain du résultat de son enseignement, que toute personne qui aura suivi les 40 leçons du 1^{er} degré sera libre de retirer son engagement avant de passer au 2^e degré, et sans rien payer pour le 1^{er} si son éducation musicale ne lui paraît pas en rapport avec le temps qu'elle y aura consacré.

Le prospectus se délivre gratuitement chez le concierge.

Annonces judiciaires.

Etude de Me Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux.

Le samedi vingt-neuf mai mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapés, commode, secrétaire, glaces, console, vases à fleurs en albâtre, etc. (997)

Annonces de MM. les Notaires.

(9585) A vendre.

TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE de création récente, à une heure de Lyon, pouvant convenir particulièrement, par son jardin et ses serres, à un amateur d'horticulture, ou, par sa situation, à quelqu'un aimant la chasse et la pêche. S'adresser à M^e Nepple, notaire, rue Clermont.

Annonces diverses.

(9583) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ à Craponne, composée d'une petite maison bourgeoise et de 1 hectare 90 ares en prés, vignes, terre de première classe, le tout clos d'une haie. Elle est à six kilomètres de Lyon, sur la grande route du pont d'Alay. S'adresser à M. Moulin-l'Hôpital, près du village de Craponne.

(9584) A vendre pour cause de départ,

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS en pleine activité, ayant une nombreuse clientèle et offrant des bénéfices certains, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. — Location très-modérée.

AUTRE pour le prix de 12,000 fr.

UN FONDS DE LINGERIE ET NOUVEAUTÉS, ayant une bonne clientèle, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Lyon, et auquel on pourrait joindre les modes. On accordera toutes facilités pour le paiement.

UN FONDS DE SERRURERIE, un des mieux achalandés et des plus anciens de la ville de Lyon. — Prix : 9,000 fr.

S'adresser à M. Barbollat, rue Mulet, 2, au 1^{er}, chargé de la vente de plusieurs propriétés et fonds de commerce, tels qu'hôtel, restaurant, café, auberge, pâtisseries, confiseur, liquoriste, boulanger, épicerie, etc.

(9564) A vendre.

FONDS DE PARAPLUIES, BONNETERIE, MERCERIE et autres articles.

S'adresser rue Saint-Dominique, n° 13.

(9587) A vendre de suite à un prix modéré.

UNE FABRIQUE DE VINAIGRE, bien achalandée, située au Brotteaux où le commerce prend faveur tous les jours. Le vendeur donnera à l'acquéreur, en moins de six heures, toutes les connaissances nécessaires pour la fabrication du vinaigre et lui cédera une clientèle bien établie.

S'adresser au café Sainte-Anne, place de la Comédie, 12.

(9582) A vendre.

HOTEL ET RESTAURANT, situé au centre du commerce. — 18 chambres à proximité des diligences et bateaux à vapeur. — Prix : 10,000 fr.

S'adresser à la Conservation des Affiches, rue neuve de la Préfecture, 12.

(9588) A vendre.

VOITURE BOURGEOISE à quatre places. S'adresser, pour la voir, à Sainte-Foy-lès-Lyon, rue de Fontanière ou des Minimes, 61.

(9589) A vendre pour cause de décès.

UN BON FONDS DE PATISSIER, bien achalandé, situé dans le quartier des Terreaux. S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2.

(4134) A vendre.

JOLIE VOITURE BOURGEOISE.

S'adresser à la Guillotière, Grande-Rue, n° 35.

(9577) AVIS.

Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le 28 du courant ils recevront un grand assortiment de chevaux venant directement d'Allemagne.

(9569) A vendre de suite pour cause de départ.

JOLI FONDS DE CAFÉ situé sur l'un des quais de Lyon, décoré à neuf et possédant une clientèle qui lui donne des bénéfices certains. Il y a un bail de onze années. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser rue de l'Arbre-Sec, chez M. Pupier, liquoriste, n° 37.

Cessation de commerce pour cause de maladie.

A VENDRE.

UN JOLI FONDS CAFÉ-CABARET, bien achalandé et offrant de grands avantages à l'avenir, situé rue de Cuire, n° 37, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (9497)

AVIS.

On demande UNE DEMOISELLE capable de diriger un atelier de confection de corsets.

S'adresser à M^{me} Saucourt, rue Neuve-de-la-Préfecture, 3, au 3^e. (9586)

BERLINES-POSTE DU COMMERCE,

Rue Croix-des-Petits-Champs, 12, à Paris.

Nouveau Service en Poste

DE

CHALON A PARIS

En 35 Heures,

CORRESPONDANCE DIRECTE DE LYON A CHALON

AVEC LES PAPIN DE LA SAONE,

Bateaux à vapeur en fer partant tous les jours du quai Peyrollerie.

Bureaux des Berlins-Poste : rue Sainte-Marie, angle de la place des Terreaux ;

S'adresser aussi aux bureaux des Papin, port des Cordeurs, 59. (7414)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang,

par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ETIENNE, à LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs. — Dose pour six jours : 1 fr. 80 c. — A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le Copahu solidifié, sans goût ni odeur. (2792)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU.

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2795)

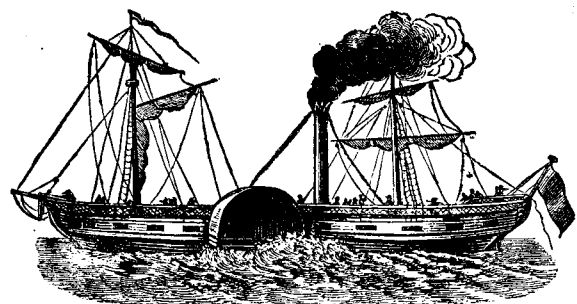
CERCLE

DES DESSINATEURS,

PLACE DES TERREAUX, 3, AU 1^{er}.

La commission du Cercle invite les personnes qui possèdent des matériaux à l'usage des dessinateurs de fabrique, tels que gravures, dessins, calques, papiers peints, broderies, échantillons d'étoffes tissées et imprimées, etc., et qui désireraient les vendre, à s'adresser à M. Grillet aîné, président du Cercle, place Croix-Paquet, 11. (4113)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



Partira vendredi 28 mai, à quatre heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHE.

PRIX DES PLACES :

	Premières.	Secondes.
AVIGNON et BEUCAIRE.....	6 f.	4 f.
VALENCE	4 f.	2 f.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (7538)

Nouvelle Baisse de Prix.



MM. BONNARDEL frères et FOUR, propriétaires des superbes bateaux à vapeur LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL et LE SIROCCO, donnent avis que leur bateau le Crocodile partira le vendredi 28 mai, à quatre heures du matin, du port d'Ainay, sur la Saône.

Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

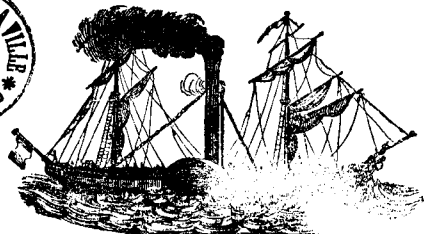
Ils prendront voyageurs et marchandises. Il y a à bord un restaurant bien tenu.

PRIX DES PLACES.

	Premières.	Secondes.
Valence.....	3 f.	2 f.
Avignon.....	5 f.	4 f.

S'adresser à MM. Bonnardel frères et Four, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine, à bord du bateau (7555)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.



SERVICE SPÉCIAL

ENTRE

LYON ET VALENCE.

Départ tous les jours, à 11 heures, du port de la Charité.

(7375)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.